



Caméra-piéton :

Le ministère de l'Intérieur, champion du monde de « l'expérimentation » ... 3 ans que ça dure !

2014 - 2017, le plus grand marathon de l'histoire de l'humanité, visant « l'expérimentation » de la caméra-piéton, arrive à un stupéfiant constat : Il est urgent de ne rien faire et hâtons nous lentement ! Sur le dos des collègues, évidemment...

Ainsi :

- ▶ **Le 23 décembre 2016**, un décret fixe les modalités d'utilisation des caméras pour la police nationale et la gendarmerie nationale ;
- ▶ **Le 10 février 2017**, le ministre de l'Intérieur annonce plus de 2600 caméras-piétons, « avec déclenchement automatique » pour les policiers et les gendarmes ;
- ▶ **Le 23 février 2017**, le ministère de l'Intérieur présentera de nouveaux textes (encore) sur les caméras, pour une nouvelle expérimentation d'une durée d'un an ! En route pour « la quatrième année » !
- ▶ **Depuis 2014**, des caméras sont expérimentées dans des services de police...

Le ministère de l'Intérieur est-il aujourd'hui capable de doter les policiers d'une caméra en mesure de répondre aux exigences des textes en vigueur !?



« L'UNSA Police refuse que les policiers soient pris en otage par des annonces médiatiques irréalistes, bien loin des préoccupations et des difficultés du terrain... »

*Philippe Capon,
Secrétaire Général*

UNSA Police, le langage de vérité !